Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académies Aix-Marseille Nice

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

OBJET : - **Travaux de mise en œuvre du décret BACS sur les sites du Rectorat d'Aix-Marseille et de la DSDEN des Bouches-du-Rhône**
- Travaux de remplacement PAC – site du Rectorat d'Aix-Marseille

PRECISION

LES PONDERATIONS DES DIFFERENTS CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES MENTIONNEES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION - article 8.2 - et REPRISES DANS DE CADRE DE REPONSE TECHNIQUE SONT CORRECTES A SAVOIR :

(Ne pas tenir compte de l'information donnée à titre indicatif dans l'AAPC)

3 Critères autonomes	Pondération
1- Prix des Prestations au vu du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire	**50%**
2- Valeur technique au vu des informations renseignées dans le cadre de réponse technique CRT (volet VALEUR TECHNIQUE)	**40%**
3- Valeur environnementale au vu des informations renseignées dans le cadre de réponse technique CRT (volet ENVIRONNEMENTAL)	**10 %**